

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2057

présenté par
M. Véran

ARTICLE 5 SEPTIES

À la fin de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« quelconque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.